

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 18 mars 2021	N° 2021-174

Convocation du 11 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCHINA à partir de 12h27 le 19 mars

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 mars 2021	Délibération
	Direction circulation et stationnement Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique	N° 2021-174

Parking Grands Hommes - Choix du mode de gestion - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations concordantes du Conseil municipal de Bordeaux en date du 15 juillet 2015 et du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 25 septembre 2015, le parc de stationnement des Grands Hommes ainsi que le contrat de concession le concernant ont été transférés à Bordeaux Métropole. Ce transfert a été acté dans les termes du contrat par l'avenant n°9 du 28 décembre 2015. L'échéance de ce contrat de concession, tel que rappelée par l'avenant n°9 précité, est fixée au 13 juin 2021.

Il convient donc d'organiser et de préparer la gestion future du parc précité, et pour ce faire, d'arrêter le futur mode de gestion de ce parc.

Le parc public de stationnement des Grands Hommes est un ouvrage souterrain hélicoïdal d'une capacité de 410 places véhicules légers réparties sur 6 niveaux. Il est parti d'un ensemble immobilier constitué d'un parc de stationnement et d'une galerie commerciale géré par une association syndicale libre du Marché des Grands Hommes.

L'activité du parc est portée par la fréquentation horaire (environ 240 000 sorties horaires et 244 abonnés en 2019). Le chiffre d'affaires total du parc est de 1,7 millions d'euros hors taxes en 2019.

L'ouvrage et les équipements faisant partie intégrante de la concession seront totalement amortis en fin de contrat et remis gratuitement à Bordeaux Métropole en état normal d'entretien et en parfait état de fonctionnement.

Les investissements que devra porter le futur exploitant du parc et identifiés à ce stade intéresseront essentiellement le sprinklage du parc pour renforcer le système de protection incendie. Le programme de mise à niveau du parc pourra être absorbé par les recettes prévisionnelles et ne nécessitent pas un portage des investissements.

Par délibération n°2004/0225 du 5 avril 2004, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, a décidé la mise en place d'une régie à

autonomie financière et personnalité morale pour l'exploitation de parcs de stationnement dénommée Parcub, devenue Metpark.

L'article 1.1 de ses statuts stipule qu'elle « assure la mission d'exploitation de l'ensemble des parcs de stationnement publics de Bordeaux Métropole à l'exception de ceux faisant l'objet d'une délégation de service public ».

La régie exploite à ce jour une trentaine de parcs (de propriété métropolitaine et autres) et offre à ce titre des capacités en termes de mutualisation des moyens.

Compte tenu de ce qui précède et au regard des caractéristiques des divers modes de gestion, ainsi que des possibilités de mutualisation de moyens offertes par la régie, il vous est proposé d'adopter le principe d'une gestion du parc des Grands Hommes, à l'échéance du contrat de concession, par la régie Metpark.

Ce choix doit permettre à Metpark de prendre toute disposition, et notamment de se rapprocher du délégataire actuel, pour permettre une poursuite de l'activité des parcs de stationnement de nature à préserver la continuité du service public au 14 juin 2021.

Les modalités et conditions de fin de contrat de ce parc par le délégataire sortant sont décrites dans un protocole qui fait l'objet d'une délibération spécifique du conseil.

La reprise de gestion sera opérée par voie de mise en affectation de l'ouvrage du parc et de ses équipements à l'appui d'une délibération ultérieure.

Ce choix de mode de gestion n'emporte pas de changement dans l'organisation de Bordeaux Métropole et les moyens humains dédiés au contrôle de l'exécution du contrat DSP seront affectés à l'identique au suivi de l'exécution du service public par la régie.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et son article L5217-2,

VU les délibérations n°D-2015/299 du 15 juillet 2015 du Conseil municipal de Bordeaux et n°2015/0483 du 25 septembre 2015 du Conseil de la Métropole, portant transfert du parc des Grands Hommes ainsi que le transfert du contrat de concession le concernant,

VU la délibération n°2004/0225 du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, portant création de la régie Parcub, devenue Metpark,

VU le contrat de concession en date du 14 juin 1988, tel que modifié par ses avenants 1 à 11, portant sur la construction et l'exploitation du parc de stationnement souterrain place des Grands Hommes,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le contrat de concession du 14 juin 1988 portant sur la construction et l'exploitation du parc de stationnement souterrain place des Grands Hommes arrive à échéance le 13 juin 2021,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'organiser et de préparer la gestion future du parc précité, et pour se faire, d'arrêter le mode de gestion de ce parc à l'échéance de la délégation de service public, afin d'assurer la continuité du service public,

CONSIDERANT que la régie à autonomie financière et personnalité morale Metpark a notamment pour objet l'exploitation de parcs de stationnement de Bordeaux Métropole ne faisant pas l'objet d'une délégation de service public,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le principe d'une remise en régie du parc de stationnement des Grands Hommes, situé sur la commune de Bordeaux, à l'échéance du contrat de concession, soit à compter du 14 juin 2021, auprès de la régie métropolitaine Metpark.

Article 2 : d'acter la nécessité d'une délibération ultérieure venant préciser les modalités et conditions de transfert de gestion de ce parc à la régie, notamment en ce qui concerne la mise en affectation de l'ouvrage et de ses équipements.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS, Monsieur DUPRAT

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MARS 2021 PUBLIÉ LE : 25 MARS 2021	Pour expédition conforme, le Président, Monsieur Alain ANZIANI
--	--